

Le budget—M. Stanfield

M. Stanfield: Il a peut-être raison, mais il ferait bien de nous expliquer pourquoi c'est juste maintenant.

M. Trudeau: Je l'ai expliqué.

M. Stanfield: Les administrateurs de ce gouvernement s'extasiaient peut-être devant sa souplesse infinie et son pragmatisme malléable, mais pour utiliser le bon vieux franc-parler, je ne puis que le qualifier de malhonnête.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Stanfield: Plusieurs des attitudes et des déclarations qui émanent de ce gouvernement sont franchement malhonnêtes, et ce terme ne me paraît pas exagéré. Plusieurs déclarations reflètent trop souvent une conception erronée des faits, et le premier ministre lui-même s'est rendu coupable de telles infractions. On peut prendre comme exemple la question des redevances et de la fiscalité dans le domaine des ressources naturelles.

A Brantford, en Ontario, le 7 juin dernier, à l'occasion d'une conférence de presse, le premier ministre a traité de cette question à trois reprises dans le cadre du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité présidée par le regretté M. Kenneth Carter.

Les citations suivantes sont tirées d'un compte rendu de cette même conférence de presse, lequel a été fourni par le bureau du premier ministre.

[Traduction]

Au cours de sa conférence de presse, le premier ministre a déclaré, je cite:

Et comme M. Carter l'a reconnu il y a des années dans le rapport Carter, la manière la plus simple et la meilleure de le faire est de ne pas faire entrer les redevances dans les déductions fiscales des sociétés fédérales.

Plus loin, il mentionnait de nouveau le rapport Carter en ces termes:

L'attitude que nous avons prise dans le budget, et qui, je le répète, est celle qu'a recommandée la Commission Carter, consiste à ne pas considérer les redevances comme une dépense du point de vue du fisc fédéral.

Un peu plus loin, le premier ministre déclarait:

—l'optique recommandée par M. Carter est excellente. Elle consiste à dire que le gouvernement fédéral aura le droit d'imposition, et que les redevances ne seront pas considérées comme dépenses déductibles aux fins de l'impôt.

A trois reprises, le premier ministre a indiqué avec fermeté et de façon non équivoque que le rapport Carter appuyait les mesures proposées dans le budget de mai et dans le budget à l'étude pour ce qui est de la déduction, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral, des redevances payées à la province. Le rapport Carter traitait bien sûr de ce sujet, et il en est assez longuement question au volume 4. J'aimerais citer un passage tiré de la page 406 de ce volume 4:

Que les gouvernements provinciaux retirent des revenus des richesses naturelles au moyen de loyers, de redevances ou d'impôt sur le revenu, les charges imposées aux entreprises constituent néanmoins des dépenses encourues en vue d'obtenir des réserves de minerais ou de pétrole. Conséquemment, dans le calcul du revenu, on devrait accorder une pleine déduction pour ces charges, indépendamment de leur forme, comme on fait pour tout autre coût rattaché à une activité commerciale.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Dans ses conclusions et ses recommandations, à la page 435 du volume 4, le rapport indique ce qui suit:

Les montants payés aux provinces pour l'exploitation des richesses

[M. Stanfield.]

naturelles devraient être admis en déduction. De même, on devrait considérer les impôts miniers versés aux provinces comme des frais encourus en vue de gagner un revenu, et non pas en faire l'objet de dégrèvements fiscaux.

Le premier ministre, le ministre des Finances et les autres ministres ont peut-être des raisons quelconques d'avoir proposé les mesures contenues dans le budget, mais le fait que le premier ministre a donné une interprétation totalement fautive du rapport Carter lors d'une conférence de presse ne peut porter les gens à avoir bien confiance dans la bonne volonté du gouvernement. Cela ne montre pas que le gouvernement est très sûr de lui ni qu'il croit vraiment dans le bien-fondé de sa politique. Il est bien évident que le premier ministre tentait de fausser une question qui intéresse les fondements mêmes de la confédération.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: La récente politique du gouvernement dans le domaine des ressources est marquée au coin non seulement de la malhonnêteté, mais de ce qu'on pourrait appeler à juste titre de la trahison. Nous connaissons tous l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et toutes les provinces le 27 mars de l'année courante, fixant le prix du pétrole brut à \$6.50. Le premier ministre l'a appris à la Chambre le 28 mars. Il a signalé que l'accord s'appliquerait pendant une période de 15 mois, soit du 1^{er} avril 1974 au 30 juin 1975.

● (1540)

Nous nous souvenons tous du soupir de soulagement que nous avons poussé à l'annonce de cette nouvelle—chacun y a vu une marque de doigté et de sagesse politiques de la part du gouvernement du Canada et des provinces intéressées. Mais moins de six semaines plus tard, moins de six semaines après que cet accord eut été annoncé à la Chambre, le gouvernement présentait une proposition ahurissante en matière d'imposition des industries de ressources, que les provinces, il le savait, jugeraient inacceptable. Le ministre des Finances et le premier ministre devaient savoir que les provinces en cause n'auraient jamais conclu un tel accord le 27 mars si elles avaient pu soupçonner ce que le ministre des Finances comptait faire le 6 mai, et qu'il a d'ailleurs répété lundi soir.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: C'est ce que j'entends par trahison, monsieur l'Orateur. Les traîtres sont à nouveau à l'œuvre!

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Bien sûr, ils rient. Mais c'est un rire jaune. Le 28 mars dernier, nous avons tous accueilli avec joie ce qui semblait être un nouvel esprit de bonne volonté et de bonne foi, rendant possible un accord d'une durée de 15 mois. Moins de six semaines plus tard, nous revenions rapidement de notre illusion vivement désabusés: d'avoir cru que le premier ministre avait négocié avec les provinces dans un esprit de bonne foi. Sa mauvaise foi devenait manifeste. Je déclare sans hésitation, monsieur l'Orateur, n'avoir jamais vu pareille mauvaise foi, pareille trahison dans l'histoire de nos relations fédérales-provinciales.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le gouvernement suppose que l'affrontement est à la mode, et que le gouvernement fédéral finira par remporter la partie. Le gouvernement suppose que tout est permis dans les rapports avec une province ou un